

plus simple prudence auraient dû me détourner de sortir au moment de l'arrivée du train, et de venir du côté de la gare, au risque de rencontrer papa et d'être surpris en flagrant délit. Or, voilà que vous-même étiez détaché en avant de tout ce monde par la divine Providence, pour que la rencontre se fit dans les meilleures conditions, et que nous ne puissions manquer de reconnaître sa main attentive. N'est-ce donc pas la volonté de Dieu que vous me donniez le baptême?..”

(A continuer.)

---

### CONDITIONS :

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que d'un écu, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressés au rédacteur, à St. Jean Chrysostôme (Lévis).

Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

A Montréal, le Révd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier et M. Pierre Picard, marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

A Rimouski, M. l'abbé Gagné, du séminaire de cette localité nous rendra les mêmes services.